

**formation PSDM garant non professionnel de santé (Prestataire de Services et Distributeur de Matériels)****Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**CGPDM  
Stéphanie PIA NT  
06.73.04.58.43  
formation@cgpdm.com**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**Inscription directe ou par un conseiller  
en insertion professionnelle**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Conditions d'accès :**Cette formation est obligatoire pour tout le  
personnel garantissant des bonnes pratiques  
et de l'autonomie de la personne, afin de  
répondre au cadre réglementaire fixé par : . Le  
décret N°2006-1637 du 19 décembre 2006 . L'  
arrêté du 19 décembre 2006 . L'arrêté du 23  
Décembre 2011**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

**Contrat de  
professionnalisation  
possible ?**

Non

**Objectif de la formation**

Formation obligatoire pour toute personne désirant ouvrir un magasin de matériels médical dit : Prestataire de Services et Distributeur de Matériels L'objectif de la formation PSDM (Prestataire de Services et Distributeur de Matériels) : - D'apporter aux garants d'une entreprise de PSDM les principales notions et connaissances régissant l'activité de distribution de matériel, - De connaître l'ensemble des règles (réglementaire et juridique) régissant cette activité, - De connaître l'environnement professionnel de l'activité, - D'approcher et de s'adresser à la personne malade ou présentant un handicap ou une incapacité avec professionnalisme, tact et discrétion. Accessible aux garants non professionnels de santé.

**Contenu et modalités d'organisation**

Contexte réglementaire : - Organisation générale du système de santé français : • Au niveau national • Au niveau régional • Au niveau communal - Les différents régimes ; les mutuelles ; - Le statut du dispositif médical : • Mise sur le marché - Le statut du dispositif médical : • Obligations réglementaires - Le décret prestataire : - La convention tiers payant titre I &amp; IV : - La LPP : • Sa réglementation • Les forfaits VPH Hygiène et sécurité : • Les risques liés à la sécurité des DM • Les moyens de prévention • La matériovigilance, le référent L'environnement professionnel : • Les différents acteurs et structures intervenant auprès du patient (Rôle et responsabilité du personnel de soins, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux) • Rôles et mission de l'intervenant et du garant • Règles professionnelles de bonnes pratiques et d'éthique • Relations de l'intervenant avec les différents acteurs du parcours de soins L'intervention auprès de la personne : • Définition du handicap • Les droits du malade 2002 ; Loi Leonetti 2005 (notion de personne de confiance) • Le lieu de vie (notions d'espace personnel et d'intimité) • Communication et relation (notion d'empathie, d'écoute active, les étapes du deuil)

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ?

Prendre contact avec CGPDM pour une planification individualisée.

Oui Type de parcours Non renseigné

Commentaires sur la parcours personnalisable

Martignas ou à distance via visioconférence.

Formation totale de 28 heures réalisable en centre, sur le site de

**Validation(s) Visée(s)****> Attestation de fin de formation****Et après ?****Suite de parcours**

Formations - accompagnement à la création d'entreprise - accompagnement à la facturation prise en charge CPAM - conseiller médico-technique (maintien à domicile, handicap, collectivités médico-sociales) - réglementation des dispositifs médicaux

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00253101	du 02/11/2021 au 05/11/2021	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC
00262992	du 07/02/2022 au 18/02/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC
00262993	du 01/03/2022 au 11/03/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC
00262994	du 04/04/2022 au 15/04/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC

<b>00262995</b>	du 02/05/2022 au 13/05/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00262996</b>	du 13/06/2022 au 24/06/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00262997</b>	du 18/07/2022 au 29/07/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00262998</b>	du 01/08/2022 au 12/08/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00262999</b>	du 05/09/2022 au 16/09/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00263000</b>	du 03/10/2022 au 14/10/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00263001</b>	du 14/11/2022 au 25/11/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00263002</b>	du 05/12/2022 au 16/12/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00338072</b>	du 15/01/2023 au 29/12/2023	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00396147</b>	du 01/01/2024 au 01/01/2025	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	
<b>00541198</b>	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Martignas- sur-Jalle (33)	<b>CGPDM</b>	Non éligible	